

REGLEMENT

1er Tournoi 100% féminin par équipe du Codep 19 - Codep 19 - 16 mai 2020

I. GÉNÉRALITÉS

Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD et le règlement ci-après.

Laurence Urbaniak en est la juge arbitre, **Augusto Querioz** est le juge-arbitre adjoint. Leurs décisions sont sans appel. Ils sont compétents pour prendre toute décision dans l'intérêt du tournoi.

L'inscription au tournoi est gratuite.

La date limite d'inscription est fixée au 8 mai 2020 et le tirage au sort aura lieu le 11 mai 2020, le tournoi se déroulera le 16 mai 2020.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée, le cachet de la poste ou la date d'envoi par courriel faisant foi.

Toute équipe (effectif minimum : 3 joueuses) est convoquée trente minutes avant le début de son premier match.

Les volants officiels sont les Forza 5000 (catégories NC/P/D/R), Forza 6000 (catégorie N), ils sont à la charge des joueuses.

Une tenue de sport conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée. Un identifiant par équipe vous sera fourni le jour du tournoi.

Le tournoi sera géré par IC Manager.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les lieux de la compétition.

Toute participation au 1er Tournoi 100% féminin par équipe du Codep 19 implique l'adoption du présent règlement dans sa totalité.

II. LES JOUEUSES

Chaque participante doit être licenciée à la FFBaD à la date de clôture des inscriptions pour pouvoir participer à la compétition.

Le tournoi est ouvert aux licenciés seniors et vétérans de NC à N2

Les catégories jeunes acceptées sont Minimes (D9 minimum), Cadets et Juniors

Le tournoi est ouvert à toute licenciée FFBaD quelle que soit l'implantation géographique de son club.

Chaque joueuse, munie de sa licence, doit impérativement se faire pointer à la table de marque dès son arrivée sur le site.

Chaque capitaine doit signer la fiche de déclaration de présence de son équipe.

III. LES ÉQUIPES

Les équipes doivent être composées d'au moins 3 femmes.

Les joueuses d'une même équipe peuvent appartenir à des clubs différents et être de classements différents (la contrainte du CPPH x16 ne s'applique pas aux tournois par équipe)

Chaque équipe désigne une capitaine qui la représente auprès des autres équipes et qui est la seule interlocutrice autorisée à déposer une réclamation à la table de marque ou auprès du Juge Arbitre.

Les capitaines devront être majeures à la date du tournoi, une pièce d'identité pourra leur être demandée.

Chaque équipe doit être identifiable par un nom.

Le nombre d'équipes est limité à 16, Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée, le cachet de la poste ou la date d'envoi par courriel faisant foi.

IV. LES TABLEAUX

Afin de constituer les tableaux, les équipes engagées sont classées de la première à la dernière, dans l'ordre décroissant de leur total de points basé sur la somme du meilleur classement de chaque joueuse (hors classement du mixte) divisé par le nombre de joueuses de l'équipe (cf. § VI - Alinéas 1 et 2). Elles sont ensuite réparties en 4 séries de 4 équipes par ordre décroissant de points.

Chaque série se joue en élimination directe, demi-finale et finale. On jouera également la rencontre pour la 3^e place.

Les équipes 1 et 4 au CPPH se rencontreront dans la première demi-finale.

Les équipes 2 et 3 au CPPH se rencontreront dans la deuxième demi-finale.

En cas, d'un nombre d'inscriptions d'équipe inférieur à 16 et différent d'un multiple de 4, des poules uniques de 3 équipes peuvent être constituées pour la ou les séries les plus basses.

Dans ce cas, l'équipe 2 au CPPH rencontre l'équipe 3 au CPPH dans la première rencontre.

Le perdant de cette rencontre, rencontre ensuite l'équipe 1 au CPPH.

Enfin, l'équipe 1 au CPPH rencontre le vainqueur de la première rencontre.

V. LE DÉROULEMENT DU TOURNOI

Chaque rencontre se déroule en 3 matches, (1 SD, 2 DD).

Une hiérarchie est établie entre les deux doubles de la composition d'équipe.

La paire dont la somme des points CPPH des deux joueuses dans la discipline double, est la plus élevée constituera le Double Dames 1 (DD1). L'autre paire constituera le Double Dames 2 (DD2).

Dans chaque rencontre, les Doubles Dames 1 de chaque équipe se rencontrent et les Doubles Dames 2 de chaque équipe se rencontrent. Le Double Dame 1 doit être différent du Double Dame 2. Cependant, une des joueuses est autorisée à jouer dans les deux Doubles.

Les joueuses d'une même équipe peuvent jouer dans 2 matches au plus par rencontre soit 4 matches maximum par journée.

Une joueuse n'est pas obligé(e) de jouer toutes les rencontres.

Pour chaque rencontre, deux feuilles de matches sont fournies, chacun des deux capitaines, munis de l'une des deux feuilles, doit remplir la partie de la feuille de matches concernant son équipe. Les capitaines procèdent ensuite à l'échange de ces feuilles et terminent de remplir chacune d'elles avec les informations concernant leur propre équipe. L'une des deux feuilles de matches relatives à la rencontre est confiée à la table de marque, l'autre est conservée et sert à noter les scores. Afin de ne pas perdre de temps, les feuilles de matches de la rencontre suivante doivent être complétées dès la fin de la précédente rencontre.

Dans toutes les rencontres, les 3 matches sont joués même si le résultat est acquis après 2 matchs.

Les joueurs disposent de trois minutes pour se préparer entre l'appel par leur capitaine et le début de leur match.

Un joueur ou une joueuse qui participe à 2 matches consécutifs dispose d'un temps de repos d'au moins vingt minutes. Ce temps peut être réduit avec l'accord des deux équipes.

Tous les matchs sont en auto-arbitrage.

Toute équipe retardant volontairement une rencontre peut être sanctionnée voire déclarée forfait par le Juge Arbitre ou son adjoint.

Tout joueur désirant s'absenter doit en avertir, via son capitaine, la table de marque et le Juge Arbitre sous peine de disqualification.

Tous les litiges et toutes les situations non couvertes par le présent règlement, sont traités par le Juge Arbitre dans l'intérêt de la compétition et des compétiteurs.

VI. LES BAREMES

DES POINTS PAR MATCH :

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matches gagnés et perdus qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- Match gagné : + 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match forfait : -1 point

VII. LES FORFAITS

Toute joueuse déclarée forfait après le tirage au sort doit justifier cette déclaration par l'envoi à la ligue NOUVELLE-AQUITAINE d'un justificatif.

En cas de plusieurs « forfaits » dans une même équipe, après le tirage au sort et avant la compétition, le capitaine doit, dans la mesure du possible, trouver des remplaçantes pour que son équipe ait le minimum de joueuses requis (3). Si cela n'est pas possible, l'organisation peut tenter de trouver elle-même des remplaçantes.

Les remplaçantes ne peuvent pas être engagés dans une autre équipe. Si aucun remplacement n'est possible, le capitaine peut déclarer l'ensemble de son équipe forfait, à condition que ce choix soit signalé à l'organisation par téléphone ou par mail au plus tard le Jeudi 7 Mai 2020. Passé ce délai, et sauf avis contraire du Juge Arbitre, l'équipe, même incomplète, mais composée d'au moins deux femmes, doit obligatoirement participer au tournoi sous peine de voir les joueuses ne disposant pas d'un justificatif, considérées comme « forfait volontaire ».

Si un ou des remplacement(s) modifient sensiblement la valeur de l'équipe ou si une déclaration de forfait entraîne un déséquilibre dans les tableaux, l'organisation se réserve le droit de modifier ces derniers.

Au cours de la compétition, un « forfait involontaire » amènera le capitaine à définir la composition de son équipe de façon à ce qu'elle puisse disputer le maximum de matches.

Les matches non joués par une équipe pour cause de forfait sont considérés comme gagnés par l'équipe adverse.

Seul le Juge Arbitre peut statuer sur le caractère volontaire ou involontaire du forfait. Il peut, le cas échéant, refuser une demande de nouvelle composition d'équipe.